



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 01/17

AU CONSEIL COMMUNAL

**DEMANDE DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES
AU BUDGET COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT 2017**

Saint-Sulpice, le 20 février 2017

DEMANDE DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET
COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre, ci-après, une demande d'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017 relatifs à des charges de personnel (*).

2. BASE LÉGALE

Les règles concernant la gestion du personnel dans les administrations communales sont définies dans la Loi sur les communes. Les attributions du Conseil communal sont définies à son article 4. Elle précise que les questions ayant un aspect budgétaire sont traitées par le législatif :

Art. 4 Attributions

1. Le conseil général ou communal délibère sur :
 1. le contrôle de la gestion ;
 2. le projet de budget et les comptes ; (...)

Les attributions de la Municipalité sont explicitées à l'art 42 al.1 de cette même loi : "Les attributions des municipalités s'exercent dans les limites déterminées par les lois et par les règlements communaux. Elles concernent spécialement :

- l'administration des services publics, y compris celle des services industriels;
- (...);
- la nomination des collaborateurs et employés de la commune, la fixation de leur traitement et l'exercice du pouvoir disciplinaire (voir art. 4, ch. 9) (...)."

La gestion quotidienne du personnel, l'engagement de nouvelles forces de travail et les éventuels départs, appartiennent à la Municipalité dans le cadre précis du budget et des règlements communaux.

Dans le contexte légal présenté ci-dessus, la décision du financement des postes à créer au sein de l'administration appartient au Conseil communal. Il intervient au niveau des coûts, via le budget, en ce qui concerne le fonctionnement.

Selon les dispositions du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion et des finances chargée de l'examen des demandes de crédits complémentaires aura l'occasion de recevoir toutes les explications nécessaires et complémentaires concernant celles-ci.

(*) Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin, sans intention discriminatoire.

3. CONSTAT

Augmentation de la population

Le nombre d'habitants recensés à fin 2010 était de 3236.

Années	Nombre d'habitants	Différence
2000	2935	
2010	3236	301
2015	3943	707
2016	4433	490
2017-2018	5000	567
17 ans		2065

La population en 2015 était déjà de 3943. Aujourd'hui, les résidents sont au nombre de 4433. Il est bien clair que la hausse de la population (1200 habitants en 6 ans) engendre un accroissement non seulement des tâches courantes, mais aussi une augmentation des besoins et des demandes en infrastructures publiques, notamment en places d'accueil pour les enfants.

UAPE "La Plage des Pirates"

Au printemps 2016, une vingtaine de familles a dû trouver des solutions de rechange faute de pouvoir placer leurs enfants à l'UAPE à la rentrée d'août 2016. Des aménagements pourront être effectués à l'UAPE qui sera ainsi en mesure d'offrir 12 places d'accueil de plus à la prochaine rentrée scolaire. Cela nécessitera au niveau de l'encadrement une adaptation du personnel certifié, selon les normes de l'OAJE, soit un assistant socio-éducatif et un éducateur de la petite enfance. Le besoin a été évalué à deux personnes à temps partiel pour un 1 EPT.

Collège, foyer paroissial et autres locaux

Collège

L'entretien global du collège, des installations techniques, du parking, des alentours, des préaux, des salles de gymnastiques et des vestiaires, de la bibliothèque, de la salle des maîtres et de sa cuisine, des classes d'école, des locaux du réfectoire, de la cuisine et de l'UAPE a été sous-évalué lors de la première année d'exploitation, en particulier en ce qui concerne les autres activités que celles affectées aux nettoyages. Une partie du temps du concierge responsable du collège est dévolue aux réglages, suivis et améliorations des équipements, aux aménagements, aux menues réparations, aux rendez-vous et aux contrôles pour les finitions, aux accès et à l'administration, sans compter la surveillance des lieux.

Les salles de gymnastique sont occupées de 8h le matin jusqu'à 22h tous les jours de la semaine. Cela nécessite que le concierge entretienne ces salles et les vestiaires tous les matins tôt. Il manque des heures pour ce qui est des nettoyages courants réguliers et quotidiens des salles, classes d'école et locaux.

Foyer paroissial

Les demandes de location et d'utilisation sont croissantes. Les utilisateurs requièrent de plus en plus souvent la présence d'une personne responsable afin d'éviter tout problème lié à l'utilisation des équipements techniques, comme par exemple lors de conférences et de

projections à l'aide d'outils informatiques, beamer, micro, régie son et lumière, et à celle de la cuisine.

Les visites, la remise et reddition des clés, les contrôles, l'entretien régulier et les nettoyages sont assurés par un employé de la voirie. Ce dernier doit intervenir de plus en plus souvent pour des ennuis techniques et se déplacer en soirée et le week-end.

Afin de le seconder et de libérer le temps pour lequel il a été engagé (voirie), le recrutement d'un employé de conciergerie supplémentaire semble indispensable. Cette personne pourrait également collaborer aux nettoyages du collège, des autres bâtiments communaux (qui ont été augmentés par le Centre 60) et du refuge en cas d'absence et de vacances.

Le besoin est estimé à 1 EPT pour les conciergeries du collège, du foyer et des autres locaux communaux.

Administration communale

Il existe actuellement des situations de surcharges de travail qui doivent trouver une solution rapide par l'octroi de forces de travail supplémentaires.

Vous avez accepté par le budget 2016 l'engagement d'un RH dont le profil est à définir exactement avant de lancer une mise au concours qui devrait soulager la secrétaire municipale.

Deux autres points ont été définis comme urgents par les audits effectués à fin 2016. Ils concernent le service des finances et le service technique.

La Municipalité souhaite mettre la dotation du personnel des services en adéquation avec les tâches à effectuer.

Service des finances

L'adaptation du taux d'activité des deux personnes qui travaillent actuellement chacune à 80 % pour les porter les deux à 100 %. Ce 0.4 EPT supplémentaire est nécessaire pour absorber les tâches inhérentes au service des finances et à la mise en place des nouveaux programmes informatiques et des outils de gestion et de contrôle essentiels à une commune en pleine expansion.

Service technique

Ce nouveau service, aménagé en 2016 au Centre 60, offre des prestations et des renseignements de qualité à tous les propriétaires, architectes, maîtres d'œuvre au sujet de la police des constructions et de son règlement qui, somme toute, se trouve être assez complexe. Il existe sur le territoire communal un nombre impressionnant de projets et de chantiers en cours. Cette demande de permis de construire ou de transformer ne va pas aller en diminution ces prochaines années.

La Municipalité souhaite l'engagement d'un adjoint au chef de service (1 EPT) pour le soulager dans le suivi et les visites des chantiers et des constructions, pour le contrôle de l'exécution par rapport aux plans mis à l'enquête au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Cet adjoint technique surveillerait également les permis de fouille, les remises en état du domaine public afin qu'elles soient exécutées dans les règles de l'art (routes, bordures, trottoirs, pavés, etc.), la vérification et le respect des consignes de protection incendie, etc.

La pression exercée sur les délais de traitement des réponses par les maîtres d'œuvres, l'accélération et l'accroissement des tâches courantes qui sont confiées au service, l'amplification des collaborations tant à l'extérieur qu'à l'interne sont d'autant de raisons qui participent au besoin d'augmenter le personnel.

Responsable des bâtiments

La Municipalité a constaté qu'il manquait une personne avec des connaissances spécifiques dans le domaine des bâtiments (brevet de contremaître, technicien ES) pour la seconder efficacement dans la planification, le suivi, le contrôle et l'exécution des travaux d'entretien, d'assainissement et de rénovation. Elle a besoin d'une personne qui supervise les travaux, délégués à des tiers ou non, sur l'ensemble des bâtiments communaux et des infrastructures.

Afin d'accomplir ses missions, la Commune doit se doter d'une vision qui exprimera le futur idéal souhaité pour le développement durable du territoire à long terme. Les enjeux du développement durable sont importants et méritent une attention particulière par l'engagement d'un coordinateur :

- La gestion et l'optimisation des installations techniques deviennent nécessaires pour réduire les consommations énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâti,
- la mise en place de mesures d'encouragement tant pour les énergies renouvelables que pour la mobilité durable,
- la mise en place d'actions concrètes,
- l'information et la coopération avec les habitants et les entreprises.

Cette personne pourrait également organiser les plannings des travaux des concierges, coordonner et planifier les tâches spécifiques, superviser l'exploitation et la gestion du parc immobilier communal, mettre en place des procédures et des services de piquets. La Commune en tant qu'employeur doit faire appliquer les directives MSST (mesures de sécurité et santé au travail). A ce sujet, une instruction du personnel du secteur bâtiments sur les précautions et mesures de sécurité à prendre est obligatoire et requiert la mise en place de processus.

La Municipalité a estimé ce besoin à 1 EPT pour le responsable des bâtiments.

La surcharge de travail induite par les relations tendues, la pression exercée et l'augmentation des tâches bloquent les gens dans leurs activités « de base » sans leur laisser l'opportunité de développer de nouvelles méthodes pour travailler plus en harmonie avec les nouvelles données (informatique, cadastre informatisé, tableaux de bord, nettoyage écologique, formation continue, etc.) et de toujours courir pour juste rester à flots. Cette situation s'aggrave naturellement par toute absence imprévue et la rend délicate lors des vacances.

Enfin, il n'est pas encore question des tâches qui vont émaner des nouveaux projets liés au programme de législature, en particulier la construction de bâtiments communaux, déchèterie, local de voirie, garderie, des nouveaux plans de quartiers, la réfection de chemins, etc.

Ces nouveaux projets seront soumis au Conseil communal; les mandataires et/ou le personnel communal supplémentaire nécessaire à leur réalisation figureront alors dans les préavis.

Le service technique dispose d'une force de travail totale de 200 % répartie sur deux personnes, une technique et une administrative. Selon les estimations et les comparaisons, La charge de travail globale nécessite au moins un 2 EPT de plus pour tenir compte des tâches non exécutées et des chantiers qu'il faudrait entreprendre. La Municipalité souhaite engager un adjoint technique pour le suivi des constructions sur le terrain et un responsable des bâtiments et infrastructures.

4. TABLEAU DÉTAILLÉ

Les crédits complémentaires tiennent compte des engagements qui deviendraient effectifs à partir de juillet et août 2017.

Compte	Intitulé	EPT	Crédit complémentaire
711.3011.05	UAPE : engagement de 2 personnes à temps partiel pour août 2017	1.0	35'000.-
Sera réparti en fin d'exercice sur la base des heures effectivement consacrées	Conciergerie : engagement d'employés de conciergerie	1.0	44'000.-
200.3011.00	Service des finances : adaptation des taux	0.4	27'000.-
420.3011.01	Service technique : engagement d'un adjoint	1.0	70'000.-
Sera réparti en fin d'exercice sur la base des heures effectivement consacrées	Engagement d'un responsable des bâtiments et du développement durable	1.0	70'000.-
	Sous-total		246'000.-
	Charges du personnel (20 %)		49'200.-
	Total		295'200.-

Cette mesure permettra d'absorber la charge de travail actuelle en augmentant les prestations et leur qualité pour mieux répondre aux attentes de la population. Cela devrait également permettre d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs actuellement en place et de les fidéliser.

La Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de donner suite à sa demande de dotation en personnel et d'autoriser la création de 4 EPT et d'adapter le taux du chef du service des finances (boursier) et de son adjoint.

5. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 01/17
- vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2017 représentant au total une augmentation des charges de CHF 295'200.-,
- de financer les charges nettes complémentaires par la trésorerie ordinaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



A. Clerc



La Secrétaire :



E. Jordan

Déléguée : la Municipalité